### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 décembre 2020

**OBJET**:

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur: Mme CADET

Délibération n°1

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 23 juin 2020 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

- 1.- accordé le 17 septembre 2020, une aide financière de 299,98 € au titre du CORSEC du 16 septembre 2020 ;
- 2.- accepté le 3 octobre 2020, le contrat dans le logement d'accueil temporaire.

L'occupation du logement est consentie exclusivement au bénéficiaire pour la période du 3 octobre 2020 au 16 octobre 2020.

Le bénéficiaire s'engage à s'acquitter de sa participation financière liée aux frais d'hébergement et d'entretien calculée selon un barème (10 % du reste à vivre + 20 euros);

- **3.-** accepté le 16 octobre 2020, l'avenant relatif à la prolongation du contrat dans le logement d'urgence, proposé par le CCAS d'Essey-lès-Nancy au bénéficiaire jusqu'au 30 octobre 2020 ;
- **4.** accordé le 20 octobre 2020, une aide financière de 500 € au titre du CORSEC du 14 octobre 2020 ;
- 5.- accepté le 28 octobre 2020, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;
- **6.** accepté le 18 novembre 2020, une aide financière de 350 € au titre du CORSEC du 18 novembre 2020 ;

- **7.** accepté le 18 novembre 2020, une aide financière de 180 € au titre du CORSEC du 18 novembre 2020 ;
- 8.- accepté le 19 novembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 18 novembre 2020, une aide financière de 250 € :
- 9.- accepté le 19 novembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 18 novembre 2020, une aide financière de 254,07 €;
- **10.** accepté le 19 novembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 18 novembre 2020, une aide financière de 500 € ;
- 11.- accepté le 20 novembre 2020, le contrat de réservation proposé par VACANCES ULVF, pour un séjour initialement programmé du 29 août au 5 septembre 2020 et reporté en raison du contexte sanitaire lié au développement de la Covid-19.

VACANCES ULVF s'engage à recevoir le groupe CCAS ESSEY-LES-NANCY pour son séjour à SAINT DENIS D'OLERON dans le village vacances LES BEAUPINS, du 28 août au 4 septembre 2021.

- 50 personnes sont concernées par ce séjour. Les participants verseront directement le paiement du séjour à VACANCES ULVF;
- **12.** accepté le 20 novembre 2020, le contrat de réservation proposé par VACANCES ULVF, pour un séjour initialement programmé du 5 au 12 septembre 2020 et reporté en raison du contexte sanitaire lié au développement de la Covid-19.

VACANCES ULVF s'engage à recevoir le groupe CCAS ESSEY-LES-NANCY pour son séjour à SAINT DENIS D'OLERON dans le village vacances LES BEAUPINS, du 4 au 11 septembre 2021.

- 50 personnes sont concernées par ce séjour. Les participants verseront directement le paiement du séjour à VACANCES ULVF;
- **13.** accepté le 23 novembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 23 novembre 2020, une aide financière de 72,43 € ;
- **14.** accepté le 23 novembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 23 novembre 2020, une aide financière de 150 € ;
- **15.** accepté le 23 novembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 23 novembre 2020, une aide financière de 108 € ;

- **16.** accepté le 23 novembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 23 novembre 2020, une aide financière de 336,49 € ;
- **17.** accepté le 23 novembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 23 novembre 2020, une aide financière de 215 € ;
- **18.** accepté le 23 novembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 23 novembre 2020, une aide financière de 287 € ;
- **19.** accepté le 23 novembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 23 novembre 2020, une aide financière de 180 € ;
- **20.** accepté le 23 novembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 23 novembre 2020, une aide financière de 291,70 € ;

### **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 14 décembre 2020.

e Président,

chel BREUILLE

Pour extrait,

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **REUNION DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020**

# SOUS LA PRESIDENCE DE M. Michel BREUILLE - PRESIDENT DU CCAS

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants	15

### PRESENTS:

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Gabriel HOFFER et Claude CHASSARD.

## POUVOIRS:

- M. Jacques THOUVENIN à Mme Elise DROUVILLE.
- M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD.

### **EXCUSES**:

Mme Françoise VIRIOT M. Patrick CAILMAIL

Pour extrait,

Esseyles-Nancy g Michel BREUILLE